

# Subventions publiques

## Liste des subventions publiques attribuées par la commune de Saint-Paul-lès-Dax

Collectivité : Commune de SAINT-PAUL-LES-DAX

Source : Service QSI – Ville de Saint-Paul-lès-Dax

Version : 1.0

Date : 01/09/2018

Etat : validé

### Objet

Ce jeu de données dresse la liste des subventions attribuées depuis 2015 par la ville de Saint-Paul-lès-Dax.

Dans le but de renforcer la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, les collectivités locales, de plus de 3500 habitants et plus de 50 agents, qui attribuent des subventions dont le montant annuel est supérieur à 23 000€ ont l'obligation, à compter du 1er août 2017, de rendre accessibles ces informations.

Ce jeu de données liste l'ensemble des subventions attribuées, et pour celles dont le montant est supérieur à 23 000€, il précise les références aux conventions associées.

Ces données sont issues des Comptes Administratifs de la collectivité.

Ce document décrit les détails de chaque champ.

## Synthèse des données essentielles

Le jeu de données contient les données essentielles suivantes :

- Nom officiel de l'organisme attribuant la subvention
- Identifiant unique de l'attribuant de la subvention (SIRET)
- Date de la convention qui attribue la subvention (uniquement si le montant annuel de la subvention est supérieur à 23 000€)
- Référence de l'acte matérialisant la décision d'attribution de la subvention (uniquement si le montant annuel de la subvention est supérieur à 23 000€)
- Nom du bénéficiaire
- Identifiant unique du bénéficiaire de la subvention (SIRET)
- Objet de la subvention attribuée
- Montant total de la subvention attribuée en € TTC, avant répartition entre les bénéficiaires.
- Nature de la subvention attribuée
- Conditions de versement de la subvention
- Date ou période de versement
- Numéro unique de référencement au répertoire des aides aux entreprises
- Mention de l'existence d'une notification aux dispositions du règlement UE
- Pourcentage du montant de la subvention attribuée au bénéficiaire

## Spécifications détaillées

| Nom du champ               | Description   | Type / Format / Exemple  |
|----------------------------|---|--|
| <b>nomAttribuant</b>       | Nom officiel de la collectivité attribuant la subvention  | Texte<br><i>Ex : Ville de SAINT-PAUL-LES-DAX</i>   |
| <b>idAttribuant</b>        | Identifiant du Système d'Identification du Répertoire des Etablissements (SIRET) de la collectivité attribuant la subvention, composé de 9 chiffres SIREN + 5 chiffres NIC d'un seul tenant   | Texte<br><i>Ex : 23350001600040</i>  |
| <b>dateConvention</b>      | Date de la convention au format AAAA-MM-JJ suivant la norme internationale ISO 8601   | Date<br><i>Ex : 2017-06-27</i>   |
| <b>referenceDecision</b>   | Identifiant interne de l'acte matérialisant la décision d'attribution de la subvention. Sa composition dépend des pratiques propres à la collectivité   | Texte<br><i>Exemple : 2017-03-103</i>  |
| <b>nomBeneficiaire</b>     | Nom officiel ou raison sociale du bénéficiaire de la subvention   | Texte<br><i>Exemple : Association SPS</i>  |
| <b>idBeneficiaire</b>      | Identifiant du Système d'Identification du Répertoire des Etablissements (SIRET) du bénéficiaire de la subvention, composé de 9 chiffres SIREN + 5 chiffres NIC d'un seul tenant  | Texte<br><i>Ex : 23350001600040</i>  |
| <b>Objet</b>               | Description de l'objet de la subvention attribuée limitée à 256 caractères maximum  | Texte<br><i>Exemple : Subvention de Fonctionnement</i>   |
| <b>Montant</b>             | Montant total de la subvention attribuée, exprimé en euros et calculé avant répartition entre les bénéficiaires dans le cas de bénéficiaires multiples. Le signe de séparation entre les parties entière et décimale du nombre est le point   | Nombre réel<br><i>Exemple : 47800.20</i>   |
| <b>Nature</b>              | Plusieurs choix possibles en combinant les valeurs 'aide en numéraire' et/ou 'aide en nature'. Les valeurs autorisées sont 'aide en numéraire', 'aide en nature', 'fonctionnement'. Quand la nature de la subvention est à la fois en numéraire et en nature, le signe de séparation des valeurs est le point-virgule | Texte<br>Valeurs autorisées : <i>aide en numéraire, aide en nature, fonctionnement</i><br><br><i>Exemple : aide en numéraire</i> |
| <b>conditionsVersement</b> | Choix unique parmi plusieurs valeurs possibles : 'unique', 'échelonné' ou 'autre'. La valeur 'autre' correspond à une description libre des modalités de  | Texte<br><i>Exemple : unique</i>   |

|                              |  |  |
|------------------------------|--|--|
|                              | versement de la subvention dans la limite de 256 caractères maximum.   |  |
| <b>datesPeriodeVersement</b> | Si le versement est unique et que la date précise est connue, alors il s'agit d'une date au format AAAA-MM-JJ suivant la norme internationale ISO 8601. Si le versement est échelonné (ou que la date précise de versement unique est inconnue), alors il s'agit d'une période exprimée au format AAAA-MM-JJ/AAAA-MM-JJ où le séparateur entre la première et la seconde date de l'intervalle est la barre oblique suivant la norme internationale ISO 8601. | Texte<br><i>Exemple : '2017-03-14' pour une date ou '2017-03-14/2018-03-14' pour une période</i> |
| <b>idRAE</b>                 | Numéro unique de référencement dans le Répertoire des Aides aux Entreprises. Ce champ ne concerne que les subventions attribuées au titre d'une aide référencée dans la base de données du RAE gérée par l'Institut Supérieur des Métiers  | Texte<br><i>Exemple : 12345</i>  |
| <b>notificationUE</b>        | Subvention attribuée au titre d'une aide de minimis notifiée à la Commission Européenne en vertu des dispositions du règlement n° 1407/2013 du 18 décembre 2013. Seules les valeurs 'oui' ou 'non' sont autorisées.  | Oui ou Non<br><i>Exemple : non</i>   |
| <b>pourcentageSubvention</b> | Pourcentage exprimé sous la forme d'un nombre décimal. Dans le cas d'un bénéficiaire unique, le pourcentage est 100%, soit '1.00' en nombre décimal. Dans le cas de bénéficiaires multiples, le pourcentage du montant attribué au bénéficiaire correspond à la part qui lui est versée : par exemple 45%, soit '0.45' en nombre décimal. Le signe de séparation entre les parties entière et décimale du nombre est le point                                | Nombre réel<br><i>Exemple : 0,45</i>   |